

# La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Réunion d'information collective

Mise à jour 11 avril 2024



## Qu'est-ce que la VAE?

- Une autre voie d'accès aux diplômes
- Elle repose sur la description et l'analyse (mise à distance réflexive) de son expérience dans un dossier écrit :
- description contextualisée d'activités caractéristiques et singulières correspondant au diplôme (se référer aux textes de référence du diplôme: fiches RNCP, référentiel professionnel)
- éléments permettant de distinguer le travail réel du travail prescrit
- faire apparaître les stratégies développées pour agir



## Qu'est-ce que la VAE ?

Retour/analyse d'un métier réalisé

Démarche PERSONNELLE, INDIVIDUELLE et VOLONTAIRE qui demande du temps



# Les étapes de la démarche VAE

1- S'informer et déterminer avec précision le diplôme visé (niveau, spécialité, mention)

https://www.sports.gouv.fr/encadrer-une-activite-sportive-510

- 2- Réaliser un dossier de faisabilité/recevabilité
- 3- En cas de décision favorable, constituer un dossier de validation



# Les étapes de la démarche VAE

4- Déposer le dossier 2 mois avant la tenue du jury auprès de la DRAJES de son choix Un seul dépôt auprès d'un seul jury

Calendrier national des dates de jury disponible sur : https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE



#### Pour les diplômes sportifs suivants (depuis le 1er juillet 2023) :

- BPJEPS APT,
- BPJEPS AF,
- BPJEPS Sport de contact,
- BPJEPS Activité de la natation,
- DEJEPS rugby à 15,
- DESJEPS Football,

se connecter sur le portail <a href="https://vae.gouv.fr/">https://vae.gouv.fr/</a> et suivre la procédure indiquée sur ce site.



Pour les BPJEPS APT, BPJEPS AF, BPJEPS sport de contact, BPJEPS activité de la natation, DEJEPS rugby à 15, DESJEPS football :

vous aurez à choisir un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) parmi une liste d'AAP référencés.

Cet AAP vous accompagnera tout au long de votre parcours, depuis la demande de faisabilité jusqu'à la réception de l'avis du jury quant à la validation ou non du diplôme visé.



Activités prises en compte pour les BPJEPS APT, BPJEPS AF, BPJEPS sport de contact, BPJEPS activité de la natation, DEJEPS rugby à 15, DESJEPS football :

- Pas de durée minimale d'expérience requise
- Toutes natures d'expériences prises en compte, sans avoir de justificatifs à produire



Pour les BPJEPS APT, BPJEPS AF, BPJEPS sport de contact, BPJEPS activité de la natation, DEJEPS rugby à 15, DESJEPS football

Valable tant que le diplôme concerné n'est pas abrogé

Possibilité de déposer un seul dossier de faisabilité pendant la même année civile et pour le même diplôme (pour des diplômes différents, 3 dossiers de faisabilité max par année civile)



Pour les BPJEPS APT, BPJEPS AF, BPJEPS sport de contact, BPJEPS activité de la natation, DEJEPS rugby à 15, DESJEPS football

Votre AAP est chargé de faire une proposition de recevabilité à la DRAJES de votre lieu de résidence.

La DRAJES dispose de deux mois pour rendre son avis.



# Pour les BPJEPS APT, BPJEPS AF, BPJEPS sport de contact, BPJEPS activité de la natation, DEJEPS rugby à 15, DESJEPS football

- Le candidat peut bénéficier gratuitement d'un accompagnement méthodologique (facultatif mais recommandé). L'AAP aura proposé un parcours individualisé pouvant comporter :
- jusqu'à 30 h d'accompagnement individuel et/ou
- jusqu'à 20 h d'accompagnement collectif et/ou
- jusqu'à 70 h de formation complémentaire si le candidat présente un parcours ne couvrant pas l'intégralité du référentiel



Attention, si vous demandez l'un des diplômes cités précédemment et que l'accès au portail <a href="https://vae.gouv.fr/">https://vae.gouv.fr/</a> vous est cependant refusé, suivez la procédure décrite ci-après. C'est notamment le cas pour les fonctionnaires et les personnes travaillant à l'étranger.



# Pour tous les autres diplômes JS et jusqu'à nouvel ordre et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### **Conditions:**

- Avoir exercé de façon continue ou non des activités en rapport direct avec le diplôme demandé
- Activités prises en compte :
- ✓ ensemble des activités professionnelles salariées ou non,
- ✓ activités bénévoles,
- ✓ activités de volontariat (ex: service civique),
- ✓ activités exercées par une personne inscrite sur la liste des SHN,
- √ responsabilités syndicales,
- ✓ mandat électoral local ou fonction élective locale,
- ✓ activités réalisées en formation initiale ou en formation continue



Pour tous les autres diplômes JS et jusqu'à nouvel ordre et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Télécharger le dossier de recevabilité et sa notice sur <u>https://www.ac-lyon.fr/article/la-vae-dans-le-champ-du-sport-et-de-l-education-populaire-123280</u>
- Joindre les documents justifiant de la nature des actions exercées en rapport direct avec la certification visée
- Transmettre ce dossier et les pièces justificatives à la DRAJES de son lieu de résidence (mail ou papier)
- Possibilité de déposer un dossier de recevabilité pendant la même année civile et pour le même diplôme (pour des diplômes différents, 3 dossiers de recevabilité max par année civile)



Pour tous les autres diplômes JS et jusqu'à nouvel ordre et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Accusé réception de la demande par la DRAJES, dans un délai de 15 jours
- Décision de recevabilité notifiée par la DRAJES au candidat dans un délai de 2 mois à compter de la date d'envoi de l'AR.
- Décision de recevabilité fondée sur le rapport direct des activités déclarées avec les activités du référentiel du diplôme visé
- Valable tant que le diplôme concerné n'est pas abrogé



# Pour tous les autres diplômes JS et jusqu'à nouvel ordre et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Après décision favorable de la demande de recevabilité, le candidat peut déposer son dossier à la DRAJES au plus tard 2 mois avant la date de jury
- Sous format papier en 3 exemplaires
- Pièces à joindre au dossier (attention seuls les dossiers complets sont présentés au jury) :
- L'avis de recevabilité favorable,
- Copie de l'attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les 25 ans),
- L'attestation de PSC1,
- Copie de la CNI ou passeport,
- Le cas échéant, copie des titres ou diplômes justifiant des équivalences partielles pour le diplôme demandé



Pour tous les autres diplômes JS et jusqu'à nouvel ordre et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique (facultatif mais recommandé).

Cet accompagnement, à hauteur d'une vingtaine d'heure, est payant et peut être pris en charge par l'employeur, Pôle Emploi, le CPF. Pour toute autre situation, se rapprocher d'un organisme accompagnateur.

Une liste d'organismes dont les accompagnateurs ont été formés par la DRAJES est disponible sur le site <a href="https://www.ac-lyon.fr/article/la-vae-dans-le-champ-du-sport-et-de-l-education-populaire-123280">https://www.ac-lyon.fr/article/la-vae-dans-le-champ-du-sport-et-de-l-education-populaire-123280</a>



- Pour une demande de validation totale, toujours décrire 6 activités, réparties dans deux fonctions :
- Conception, mise en œuvre et évaluation du projet
- Animation et encadrement
- Au moins deux activités dans chaque fonction, ce qui donne comme possibilité de répartition :
- 2/4 ou 3/3 ou 4/2 (et cela en fonction du référentiel du diplôme et de l'expérience du candidat)



Conception, mise en œuvre et évaluation du projet	Animation et encadrement
4	2
2	4
3	3



- Pour une demande partielle : décrire au moins 2 activités placées au choix du candidat dans les deux fonctions (au regard des UC restant à valider et de l'expérience du candidat)
- Les équivalences sont à préciser + justificatifs à joindre
- Le récit d'expérience permet au candidat de se présenter en donnant de la cohérence dans son parcours, en expliquant ses motivations et ses projets
- Le sommaire doit être complété en nommant les activités qui seront décrites
- La dernière page récapitule les pièces à transmettre et comprend la déclaration sur l'honneur



#### L'entretien

- Il est obligatoire et dure de 15 à 30 minutes.
- Il doit permettre de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par le jury pour traduire la mise en œuvre des compétences visées. L'entretien n'a pas pour objet de vérifier les connaissances du candidat.
- L'entretien n'est ni un exposé, ni une soutenance, ni un entretien de recrutement



## Passage en jury

- Toutes les dates de jury sont désormais ouvertes à la VAE.
  Attention: pour des raisons d'organisation la DRAJES peut reporter la présentation d'un dossier à la session de jury suivante
- La décision de jury est notifiée au candidat
- Les unités capitalisables (UC) et blocs de compétences obtenus sont acquis définitivement